

RAPPORT ANNUEL DE LA CESP BILAN DE L'ANNÉE 2022-2023



Il est possible d'obtenir des exemplaires supplémentaires du présent rapport annuel en ligne (www.cespm.ca) ou auprès de la CESPМ :

ADRESSE

Commission de l'enseignement supérieur des Provinces maritimes

82, rue Westmorland

C. P. 6000

Fredericton (N.-B.) E3B 5H1 Canada

TÉLÉPHONE

(506) 453-2844

COURRIEL

cespm@cespm.ca

Pour avoir un aperçu de la CESPМ et de ses activités, veuillez consulter le site web à l'adresse suivante : www.cespm.ca

ISBN (livre) – 978-1-988264-23-3

ISBN (numérique) – 978-1-988264-22-6

Veuillez communiquer avec nous si vous souhaitez que votre nom figure sur notre liste d'envoi.

NOTRE MISSION

*La Commission de l'enseignement supérieur des Provinces maritimes (CESPM)
aide les établissements et les gouvernements
à améliorer le milieu d'apprentissage postsecondaire.*

EXTRAIT DE LA LOI SUR LA CESPМ

1. LA COMMISSION DOIT AVANT TOUT, DANS L'EXERCICE DE SES FONCTIONS, TENIR COMPTE DE SA RESPONSABILITÉ PREMIÈRE D'AMÉLIORER ET DE MAINTENIR LE MEILLEUR SERVICE POSSIBLE AUX ÉTUDIANTS POUR QU'ILS PUISSENT BÉNÉFICIER D'UNE ACQUISITION CONTINUE DU SAVOIR, EN

- A. prenant les mesures nécessaires pour garantir des programmes d'études d'une durée suffisante et de meilleure qualité,
- B. privilégiant l'évaluation et l'identification de l'acquis, ainsi que le transfert des crédits, selon le principe que le dédoublement d'efforts n'est pas nécessaire à l'obtention de crédits pour l'apprentissage déjà acquis avec succès,
- C. assurant une transition sans heurt entre les études et le travail,
- D. assurant un accès équitable et approprié aux possibilités d'études, notamment en rendant ces possibilités accessibles à des dates et à des endroits qui conviennent aux étudiants
- E. prenant les mesures nécessaires pour assurer la qualité de l'enseignement.

2. LA COMMISSION A POUR FONCTIONS PRINCIPALES

- A. de prendre des mesures destinées à assurer l'amélioration continue de la qualité des programmes universitaires et de l'enseignement offerts dans les établissements qui, sans limiter la portée générale de ce qui précède, peuvent comprendre la révision des programmes et des usages suivis dans les établissements pour assurer une telle amélioration et faire des recommandations aux établissements et aux Provinces,
- B. d'assurer la collecte et la tenue des données et des informations ainsi que leur accès pour permettre la responsabilisation des établissements face au public et d'aider les établissements et les Provinces dans leur travail, ce qui, sans limiter la portée de ce qui précède, peut comprendre
 - (I) l'établissement de normes en matière de données et de systèmes,
 - (II) l'établissement de prescriptions applicables aux rapports publics et la production de rapports publics, et
 - (III) l'exécution d'études relatives aux politiques gouvernementales, aux préoccupations des établissements et aux questions relatives à l'enseignement postsecondaire, et la prestation de conseils aux établissements et aux Provinces sur ces sujets.
- C. de prendre des initiatives pour encourager entre les établissements et les Provinces une coopération susceptible d'améliorer l'efficacité et l'efficacité du système d'enseignement postsecondaire dans les Provinces, ce qui, sans limiter la portée générale de ce qui précède, peut comprendre
 - (I) l'encouragement des établissements à prendre des initiatives pour offrir des programmes communs, complémentaires et régionaux, et
 - (II) l'encouragement d'ententes administratives, financières et de mise en commun des services qui réduisent les frais généraux des programmes et le prix de revient global pour les étudiants et les Provinces,
- D. de continuer à développer et à administrer les transferts de fonds entre les Provinces pour les programmes régionaux, ce qui, sans limiter la portée générale de ce qui précède, peut comprendre le développement et l'administration d'ententes de financement pour des programmes dispensés en dehors de la région, afin de fournir des possibilités éducationnelles supplémentaires aux étudiants de la région, et
- E. de prendre en charge toutes autres fonctions que peuvent lui assigner les ministres.

3. LA COMMISSION PEUT

- A. fournir des services et remplir des fonctions, selon ce que peuvent convenir les ministres, à l'intention d'un ou plusieurs des établissements ou d'une ou plusieurs des Provinces,
- B. fournir des avis et des services, selon ce que peuvent convenir les ministres, à l'intention d'une ou plusieurs des Provinces, dans l'établissement des politiques de financement de l'enseignement postsecondaire, et
- C. recommander aux ministres le nom d'établissements d'enseignement postsecondaire pour les ajouter ou les retirer de la liste prescrite par [le -N.-É] règlement aux fins des définitions « établissements » et « universités » [de l'article 1 - N.-B]; [2002, c. 34, art. 11 - Î.-P.-É.].

MESSAGE DU PRÉSIDENT ET DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE

Au nom de la Commission de l'enseignement supérieur des Provinces maritimes, nous avons le plaisir de présenter notre rapport annuel 2022-2023, qui met en évidence nos activités et nos réalisations au cours du dernier exercice financier. Voici quelques points saillants de ce que nous avons accompli cette année pour continuer à soutenir la réussite des apprenants :

- Examen de 38 propositions de programmes; sur les 29 propositions clôturées, 90 % ont été approuvées au cours du stade I du processus d'évaluation accélérée des programmes.
- Publication du Cadre pour les certificats et diplômes offerts par les universités des Maritimes.
- Visites virtuelles du Nova Scotia College of Art and Design, de l'Université de Moncton et de l'Université de l'Île-du-Prince-Édouard afin de confirmer, pour chaque établissement, que le cadre visant à assurer la qualité continue de leurs programmes et services respectifs est adéquat.
- Travail sur un nombre record d'évaluations (sept) en vertu de la *Loi sur l'attribution de grades universitaires* du Nouveau-Brunswick.
- Recours aux services de la firme Prairie Research Associates pour mener l'enquête biennale auprès des diplômés des universités des Maritimes de la promotion de 2020.
- Publication de neuf rapports sur divers sujets d'éducation postsecondaire, tels que les répercussions de la pandémie de COVID-19 sur la progression vers un diplôme, la charge de cours étudiante, les étudiantes et étudiants internationaux et le cheminement vers un premier diplôme d'études postsecondaires.



Nous tenons à remercier les nombreux membres talentueux et dévoués de la Commission et des comités qui consacrent généreusement leur temps et leur expertise à l'organisation, ainsi que les membres du personnel de la CESPM pour leur travail acharné, leur dévouement et leur professionnalisme. Enfin, nous remercions également les trois gouvernements provinciaux des Maritimes pour leur investissement continu dans la CESPM, sans lequel nous ne pourrions pas continuer à fournir des services et des programmes de qualité aux universités et aux gouvernements.

Sincères salutations,

Jeff Hennessy

Président

Catherine Stewart

Directrice générale

TABLE DES MATIÈRES

LA COMMISSION	1
• À propos de la CESPМ.....	1
• Cadre opérationnel.....	1
• Plan d'activités pluriannuel	1
• Financement.....	2
ASSURANCE DE LA QUALITÉ	3
• Évaluation des programmes	3
o Durée du processus décisionnel.....	5
• Vérification de l'assurance de la qualité	6
DONNÉES ET RECHERCHE	7
• Collecte de données	7
o Système d'information sur les étudiants postsecondaires (SIEP).....	7
o Enquête sur les résultats des diplômés et diplômées (RDD)	8
o Autres sources de données	8
• Produits statistiques et de recherche	9
o Statistiques de base.....	9
o Couplage des dossiers	9
o Mesures du progrès et des résultats des étudiants et étudiantes.....	10
o Demandes personnalisées.....	10
o Données ouvertes	10
COLLABORATION ET SERVICES DIVERS	14
• Action coopérative	14
o Réunions sur la collecte de données et la recherche.....	14
o Projets de collaboration avec des partenaires	15
o Présentations	15
o Comités, groupes de travail et associations	15
o Entente du réseau informatique éducatif du N.-B. et de l'Î.-P.-É. (RIE)	16
• Services aux provinces.....	16
o Services financiers à l'Île-du-Prince-Édouard.....	16
o Loi sur l'attribution de grades universitaires du Nouveau-Brunswick et de la Nouvelle-Écosse.....	16
o Premier agrément des programmes de baccalauréat en éducation de la Nouvelle-Écosse	17
ANNEXES	18
• Annexe A - Composition de la Commission et de ses comités	18
• Annexe B - États financiers vérifiés	19

LA COMMISSION

À PROPOS DE LA CESPМ

Établie en 1974, la Commission est un organisme indépendant qui rend des comptes aux ministres responsables de l'enseignement postsecondaire dans les Provinces maritimes par l'intermédiaire du Conseil atlantique des ministres de l'Éducation et de la Formation (CAMEF).

La Commission a pour mission d'aider les établissements et les gouvernements à améliorer le milieu d'apprentissage postsecondaire. Ses fonctions principales sont l'assurance de la qualité, les données et la recherche, l'action coopérative et la prestation de services aux provinces.

Elle est composée de 20 membres, représentant les universités, le grand public, y compris les étudiants, et les trois gouvernements des Provinces maritimes, et du président, qui est membre d'office, sans droit de vote, et elle se réunit généralement cinq fois par année. À la fin de l'exercice, la Commission comptait 11 employés permanents et 2 employés contractuels. Une liste du personnel et des membres de la Commission se trouve à [l'annexe A](#).

CADRE OPÉRATIONNEL

Grâce à son cadre opérationnel, la Commission s'appuie en grande partie sur un réseau de plus de 50 intervenants (entre autres, le conseil de la Commission, le comité mixte avec l'Association des universités de l'Atlantique [AUA] ainsi que divers comités et groupes de travail). Vous trouverez la liste des membres des comités à [l'annexe A](#). Les cadres de référence sont accessibles en ligne www.cespm.ca.

La Commission obtient la contribution d'autres intervenants lors d'ateliers, de forums et de réunions, en plus de solliciter des commentaires officiels au moyen de divers outils (par exemple son processus de distribution des programmes, des consultations sur diverses politiques ou des lignes directrices).

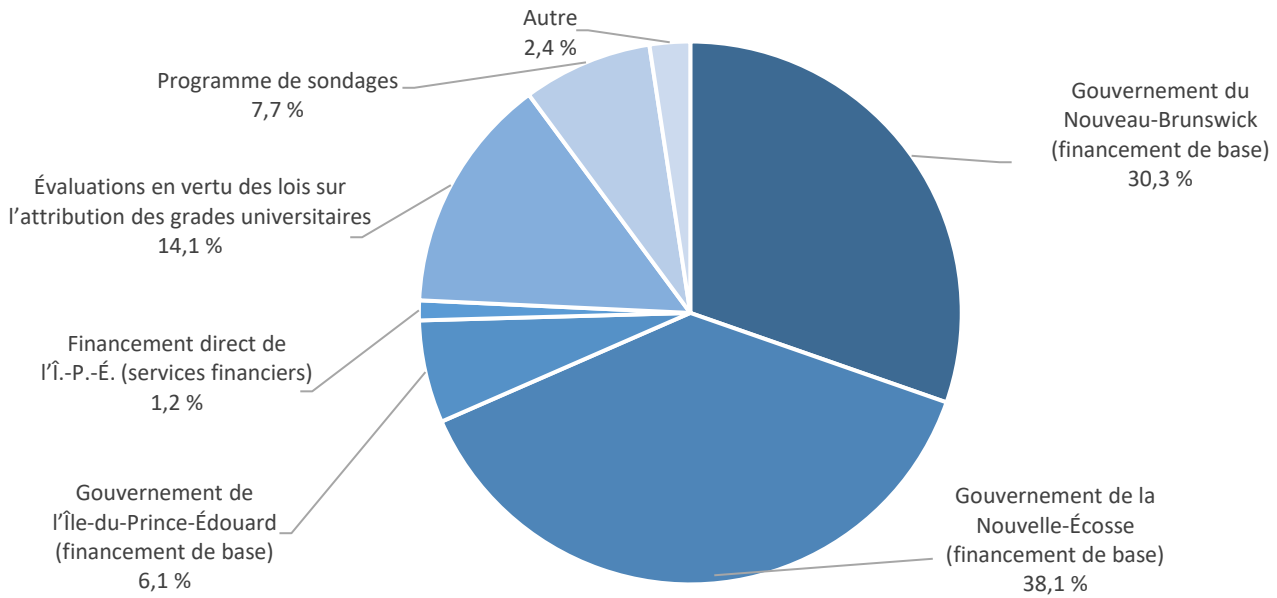
PLAN D'ACTIVITÉS PLURIANNUEL

Le [plan d'activités pluriannuel de 2023-2024 à 2024-2025](#) présente les objectifs d'amélioration de la Commission et les mesures qu'elle prévoit prendre pour les atteindre. Il souligne aussi les objectifs et les activités à entreprendre par la Commission pour qu'elle puisse s'acquitter de son mandat opérationnel. Le présent rapport annuel donne un aperçu des progrès de la Commission en matière d'objectifs opérationnels et d'amélioration, ainsi que des activités décrites dans son plan d'affaires pluriannuel.

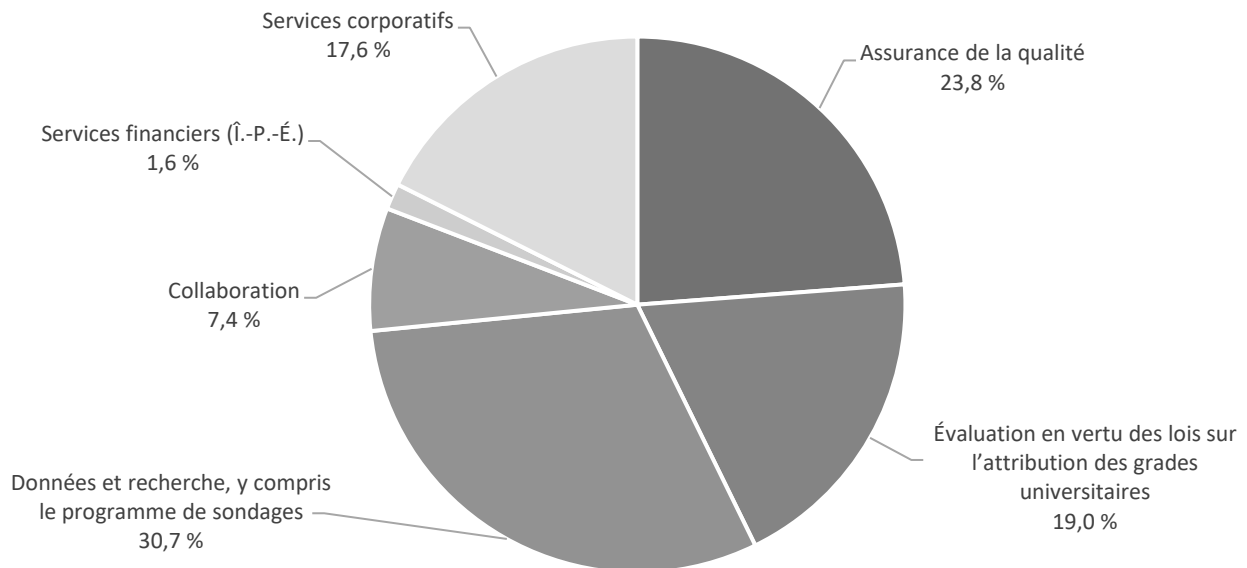
FINANCEMENT

En 2022-2023, le financement de base de la Commission était de 1,260 million de dollars. Le budget administratif a affiché un surplus de 55 169 \$. Les dépenses se sont élevées à 1,735 million de dollars, avec un revenu total de 1,790 million de dollars. Le surplus est attribuable à l'actualisation d'actifs nets de la Commission. Les états financiers détaillés de la CESPM pour 2022-2023 se trouvent à l'annexe B.

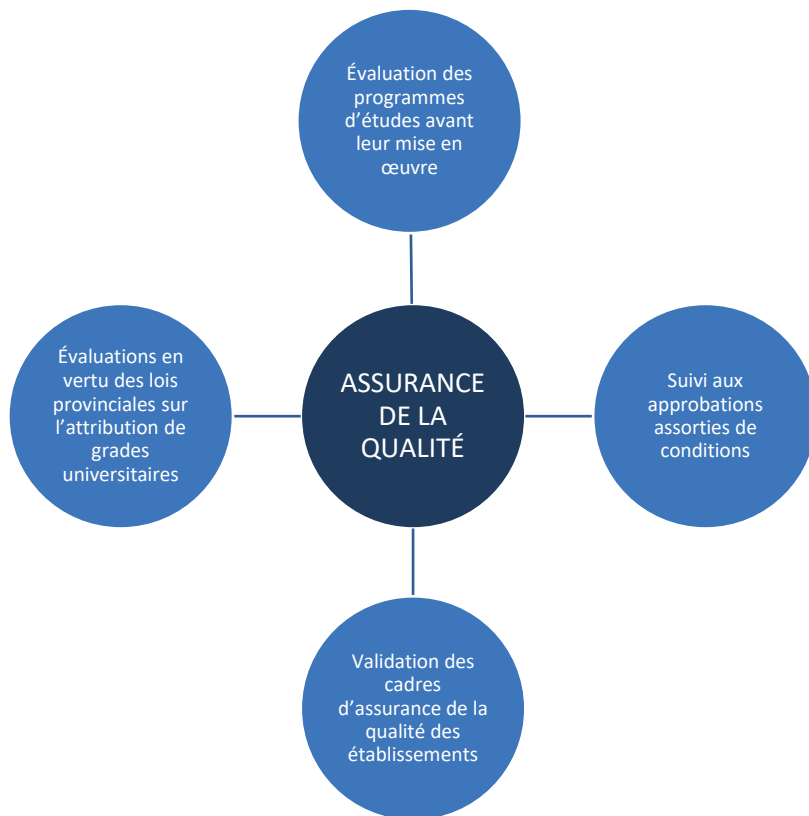
REVENUS PAR SOURCE DE FINANCEMENT (2022-2023)



DÉPENSES PAR ACTIVITÉ (2022-2023)



ASSURANCE DE LA QUALITÉ



La Commission fournit des services d'assurance de la qualité pour toutes les universités financées par les deniers publics au Nouveau-Brunswick, en Nouvelle-Écosse et à l'Île-du-Prince-Édouard¹.

Les services d'assurance de la qualité de la Commission accordent une attention particulièrement à l'expérience des étudiants et mettent à profit un partenariat avec les établissements pour veiller à ce que les étudiants reçoivent une éducation et des services connexes de qualité tout au long de leur expérience universitaire.

Le cadre d'assurance qualité (AQ) de la Commission regroupe deux outils majeurs :

1. l'évaluation des programmes avant leur mise en œuvre et
2. la vérification de l'assurance de la qualité.

ÉVALUATION DES PROGRAMMES

Une fonction clé de la Commission est d'évaluer les programmes d'études avant leur mise en œuvre pour s'assurer que les programmes des établissements sont conformes aux normes régionales en vigueur. À cette fin, la Commission coordonne et met à profit des services d'experts à l'interne et à l'externe pour étudier les propositions de création et de modification de programmes. Le processus d'évaluation des programmes comprend deux stades :

1. **Stade I (SI), évaluation** : le personnel effectue une analyse accélérée en se basant sur les normes d'évaluation en vigueur.
2. **Stade II (SII), évaluation** : il s'agit d'un processus itératif en partenariat avec les établissements et le Comité mixte sur l'assurance de la qualité de l'Association des universités de l'Atlantique (AUA) et la CESPM. Le Comité travaille en collaboration avec les établissements sur les propositions qui ne correspondent pas aux critères en vigueur.

À intervalles réguliers au cours de l'année, la Commission publie sur son site Web des comptes rendus publics concernant les propositions de programmes étudiées – **Programmes à l'étude**.

¹ En tant que service au Nouveau-Brunswick et à la Nouvelle-Écosse, la CESPM évalue également les établissements privés et leurs programmes, afin de s'assurer qu'ils respectent les normes de qualité convenues. Voir la section sur les services aux provinces pour plus de détails.

2022-2023 EN CHIFFRES – ÉVALUATION DU PROGRAMME

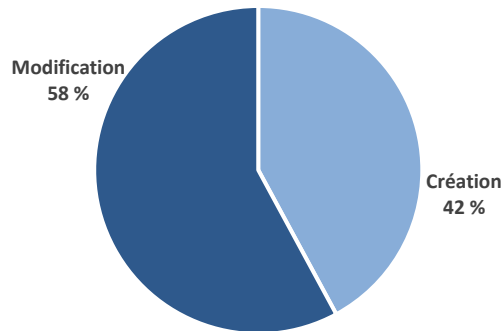
38

projets de programme examinés en comparaison à

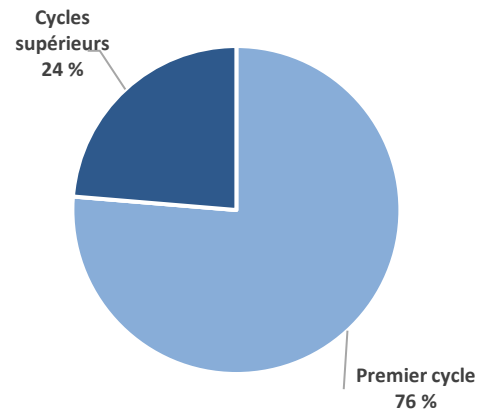
43

En 2021-2022

Type de proposition



Proposition par niveau de programme



En date du 31 mars 2023

29 dossiers de projet de programme clôturés

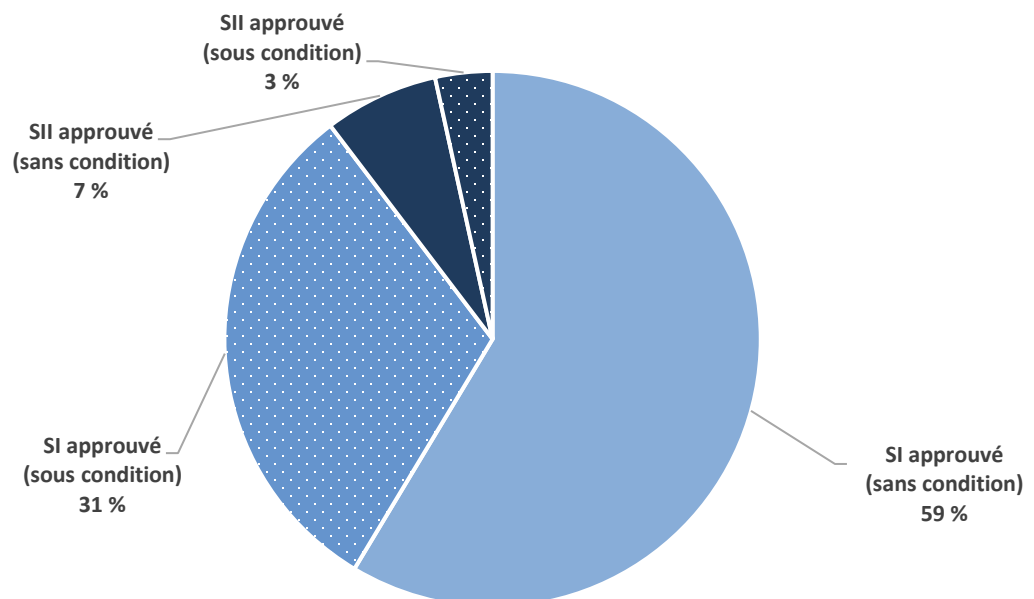
9 en attente d'une décision



12/15

universités ont présenté un projet

Des 29 dossiers de projet de programme clôturés



90 %

des SI approuvés

10 %

des SII approuvés

Durée du processus décisionnel

Les délais pour le processus d'évaluation des programmes, de la réception de la proposition à la décision, sont présentés de deux manières : 1. Nombre total de jours civils; 2. Nombre total de jours civils moins le nombre de jours d'attente pour que les établissements répondent aux questions de suivi pendant le processus d'évaluation.

En 2022-2023

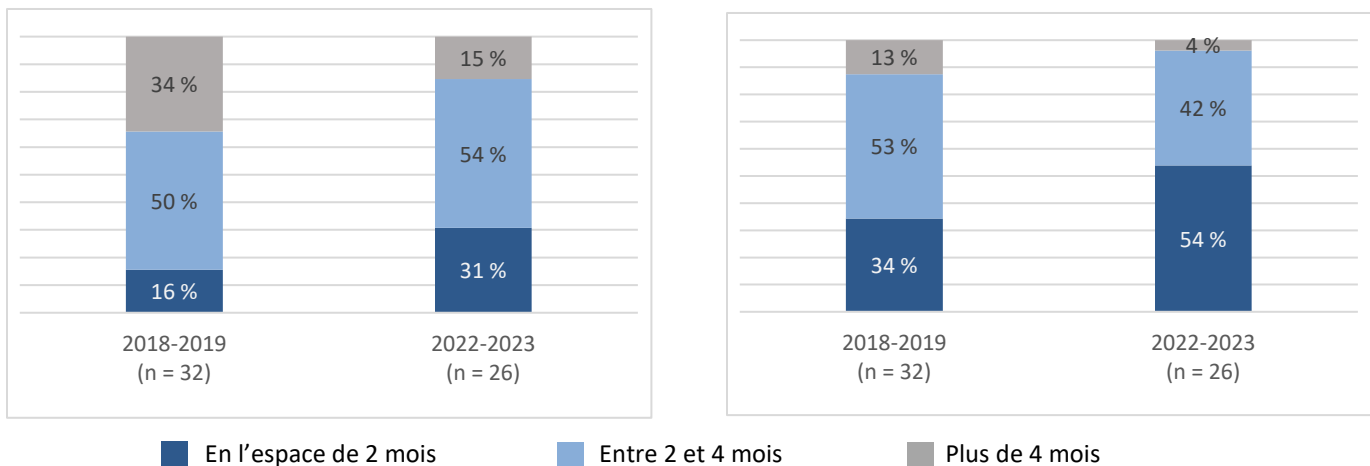
Pour les **approbations au Stade I**, 31 % des propositions ont été approuvées dans les deux mois, 54 % dans un délai de deux à quatre mois, et 15 % en plus de quatre mois (dont trois propositions sur quatre ont été approuvées dans les six mois). La durée du processus est encore moins longue lorsque le temps en attente des réponses des établissements est omis (54 % dans les deux mois, 42 % entre deux et quatre mois, et 4 % en plus de quatre mois).

Au cours des dernières années, la Commission a travaillé avec les universités afin de raccourcir les délais pour évaluer les programmes. Certaines mesures ont été prises pour prendre les décisions plus rapidement, simplifier les processus et clarifier les attentes. Les efforts n'ont pas été vains. Comme il est illustré dans le diagramme ci-après, le pourcentage de programmes proposés ayant été approuvés plus rapidement a augmenté (c.-à-d. 66 % [16 % + 50 %] des propositions ont été approuvées en moins de quatre mois en 2018-2019², alors que 85 % [31 % + 54 %] ont été approuvées après ce même délai en 2022-2023); les pourcentages sont même supérieurs si l'on soustrait le temps en attente des réponses des établissements (2018-2019 = 87 % [34 % + 53 %]; 2022-2023 = 96 % [54 % + 42 %]). En résumé, les 32 propositions au Stade I (sauf 3) approuvées en 2018-2019, et les 26 propositions au Stade I (sauf 1) approuvées en 2022-2023, l'ont été dans les six mois, que l'on tienne compte, ou non, du temps en attente des réponses des établissements.

Stade I – Durée du processus décisionnel

Total des jours ouvrables avant la prise de décision

Total des jours ouvrables moins les jours en attente des réponses des établissements à des questions de suivi



Pour les **approbations au Stade II**, trois propositions de programmes ont été évaluées en 2022-2023. Deux ont été approuvées dans un délai de trois mois, et les autres dans un délai de cinq mois.

En 2022-2023, la Commission :

- a publié le *Cadre pour les certificats et diplômes offerts par les universités des Maritimes*; ce cadre guidera l'élaboration des futurs programmes et l'évaluation par la CESP, en plus d'aider à écourter le processus décisionnel en clarifiant les attentes. a diffusé l'ébauche des *Lignes directrices pour les cadres institutionnels en matière d'apprentissage en ligne et à support technologique* afin de recueillir les commentaires des universitaires; ces lignes directrices visent à favoriser une approche intentionnelle misant sur un apprentissage en ligne axée sur l'amélioration continue. Une fois que la version définitive des

² Puisque l'abolition des programmes ne fait plus l'objet d'une évaluation depuis le 31 mars 2022, cette donnée a été retirée des résultats de 2018-2019.

lignes directrices aura été établie, les universités pourront s'en inspirer pour élaborer leur propre cadre. Au moment de clore l'exercice, les commentaires des universitaires étaient à l'étude; une version définitive des lignes directrices sera publiée au printemps 2023.

- a diffusé l'ébauche d'une nouvelle mouture des normes et des critères d'évaluation utilisés pour évaluer les programmes, ainsi que des renseignements exigés pour les nouveaux grades et des renseignements exigés pour les nouveaux diplômés et certificats, afin de recueillir les commentaires des universitaires. Les révisions visent à raccourcir le processus décisionnel en allégeant le fardeau des renseignements demandés aux universités et en précisant les attentes de la Commission. Les commentaires des universitaires devraient nous parvenir d'ici le printemps 2023. Une version définitive des documents sera publiée en 2023-2024.

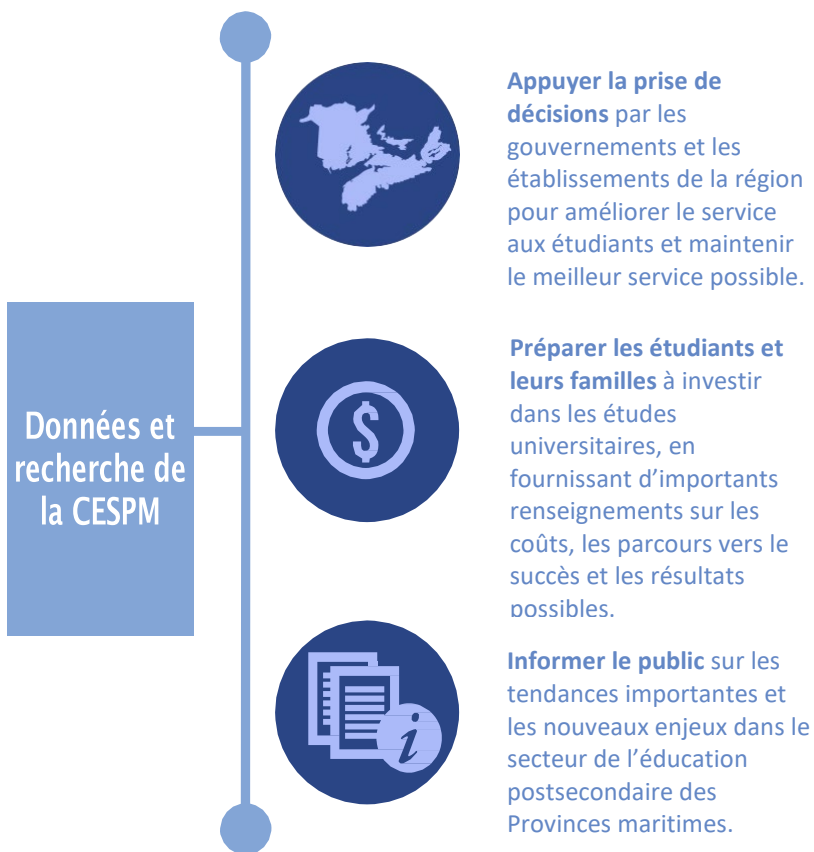
VÉRIFICATION DE L'ASSURANCE DE LA QUALITÉ

La Commission effectue un suivi auprès des établissements après la mise en œuvre de programmes afin de s'assurer que les établissements remplissent les conditions d'approbation et évaluent les programmes et activités existants en mettant l'accent sur les étudiants et l'apprentissage.

En 2022-2023, la Commission :

- a étudié le suivi des désignations conditionnelles approuvées pour 28 programmes : a confirmé que 25 programmes répondaient aux conditions d'approbation ou respectaient les conditions à ce jour; trois étaient à l'étude à la fin de l'exercice.
- a poursuivi le deuxième cycle du processus de vérification de l'assurance de la qualité (AQ) afin de confirmer si les cadres d'AQ adoptés dans les universités des Maritimes sont appropriés pour maintenir la qualité de leurs programmes et services.
 - Le rapport du Comité d'examen pour la Saint Mary's University (SMU) a été publié sur le site Web de la CESPM en avril 2022, et le plan d'action de la SMU y était joint.
 - La visite virtuelle de l'Université de Moncton (UdeM) a eu lieu les 30 et 31 mai 2022. Réception du rapport du Comité d'examen en juin 2022, et le plan d'action rédigé par l'UdeM en réponse au rapport a été reçu en décembre 2022.
 - Réception du plan d'action de l'UNB en réponse au rapport du Comité d'examen en juillet 2022. Le rapport du Comité d'examen a été publié sur le site Web de la CESPM en novembre 2022, et le plan d'action y était joint.
 - La visite virtuelle du Nova Scotia College of Art and Design s'est déroulée du 24 au 26 janvier 2023.
 - La visite virtuelle de la University of Prince Edward Island a eu lieu les 13 et 14 mars 2023.

DONNÉES ET RECHERCHE



La Commission offre des sources d'information à valeur ajoutée aux gouvernements, aux établissements postsecondaires, aux étudiants et au grand public pour augmenter la sensibilisation aux questions et possibilités liées à l'éducation postsecondaire dans les Provinces maritimes et accroître le dialogue à ce sujet.

La fonction des données et de la recherche vise en particulier à circonscrire les caractéristiques des programmes ainsi que les voies ou les courants éducatifs et d'autres facteurs qui influent sur les progrès des étudiants, l'obtention d'un grade universitaire et les résultats des diplômés.

La Commission recueille des données et élabore des statistiques et des produits de recherche reconnus à l'échelle nationale en tant que sources crédibles de renseignements sur l'éducation postsecondaire.

COLLECTE DE DONNÉES

La Commission recueille, conserve et tient à jour les données sur l'éducation postsecondaire dans la région par les sources de données suivantes :

1. le Système d'information sur les étudiants postsecondaires (SIEP);
2. l'Enquête sur les résultats des diplômés et diplômées (RDD); et
3. les collectes de données spéciales.

Système d'information sur les étudiants postsecondaires (SIEP)

Afin de combler de nombreux besoins d'information de la Commission ainsi que des gouvernements provinciaux, des établissements et d'autres groupes qui ont un intérêt dans l'éducation postsecondaire, la CESPМ recueille chaque année, par l'intermédiaire du SIEP, des données sur les programmes et les cours offerts par les établissements, les caractéristiques démographiques, les inscriptions aux programmes et aux cours et le transfert des crédits. La Commission recueille des données du SIEP des universités depuis 1980 et des collèges depuis 2017.

En 2022-2023, la Commission :

- a recueilli les données du SIEP des universités et des collèges pour 2021-2022.

Enquête sur les résultats des diplômés et diplômées (RDD)

L'Enquête RDD est menée tous les deux ans, et elle renseigne sur le financement des études, les résultats liés à l'emploi, la mobilité des personnes diplômées et la poursuite des études. Elle porte exclusivement sur les titulaires de baccalauréat d'une université des Maritimes et consiste en un cycle de six ans qui comprend deux promotions (les deux faisant l'objet d'un sondage deux ans après l'obtention du diplôme, dont une qui sera de nouveau sondée six ans après l'obtention du diplôme).

En 2022-2023, la Commission :

- a fait appel à la firme Prairie Research Associates pour mener, au nom de la CESPM, l'Enquête RDD des universités des Maritimes de la promotion de 2020, deux ans après leur promotion, à l'automne 2022. L'échantillon de la dernière enquête comprenait 2 990 personnes, et le taux de réponse a été 27,5 %.

Autres sources de données

De temps à autre, la Commission dirige des collectes de données spéciales pour aborder les nouveaux enjeux. Elle a aussi recours à des données produites par des tiers (p. ex. Statistique Canada) pour appuyer ses sources de données existantes et éviter le dédoublement d'efforts.

PRODUITS STATISTIQUES ET DE RECHERCHE

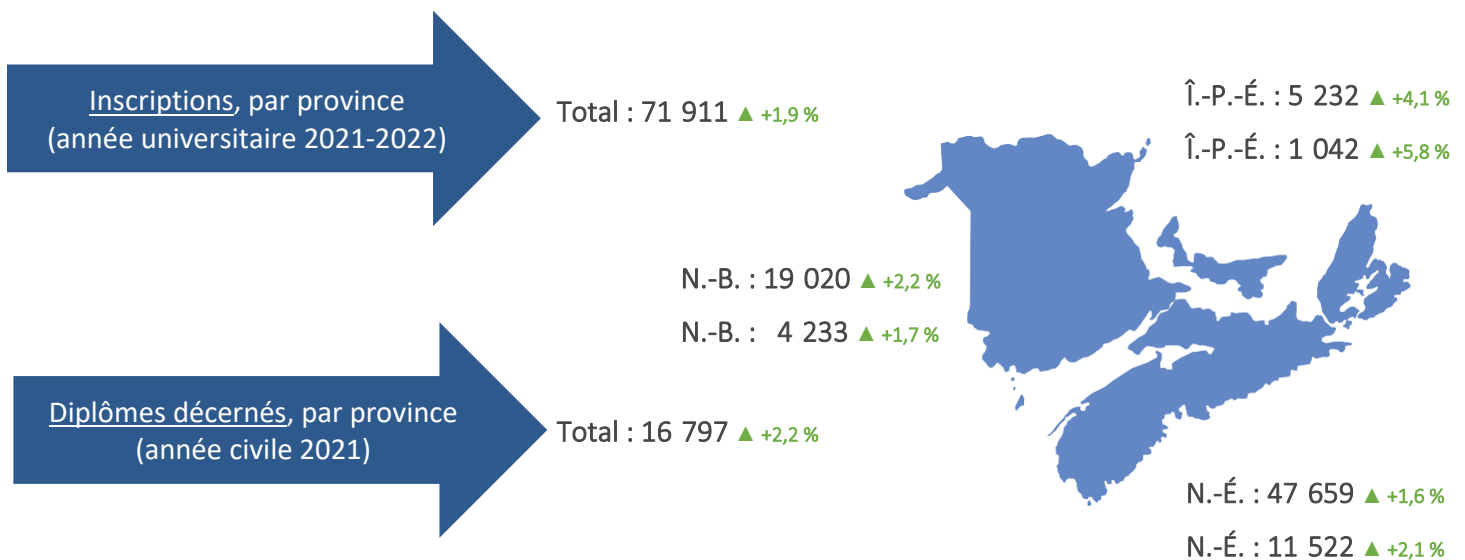
À partir de ces sources de données, la Commission met à la disposition des gouvernements, des établissements postsecondaires, des étudiants et étudiantes et du grand public des produits statistiques et de recherche à valeur ajoutée pour appuyer la prise de décisions fondées sur des données probantes ainsi qu'augmenter la sensibilisation aux questions et possibilités liées à l'éducation postsecondaire dans les Maritimes et engager un dialogue à ce sujet.

Ces travaux visent en particulier à circonscrire les caractéristiques des parcours éducatifs et d'autres facteurs qui influent sur les progrès des étudiants et étudiantes, l'obtention d'un diplôme et les résultats des diplômés et diplômées.

Statistiques de base

La Commission diffuse un ensemble normalisé de tableaux statistiques qui fournit des renseignements sur des indicateurs clés et des tendances dans le réseau des universités des Maritimes. Les tableaux suivants sont affichés sur le site Web de la Commission :

- Inscriptions et équivalents temps plein
- Diplômes décernés
- Droits de scolarité, frais accessoires et de résidence au premier cycle et aux cycles supérieurs et pour les étudiantes et étudiants internationaux
- Équivalents temps plein et équivalents temps plein pondérés pour l'année complète
- Taux de participation des universités



Couplage des dossiers

La Commission transforme les données reçues des établissements pour établir une ressource à l'échelle du réseau qui couple les dossiers des personnes étudiantes entre les établissements des Maritimes et au fil du temps. Actuellement, plus de deux millions de dossiers dans le SIEP représentant au-delà de 630 000 personnes qui ont fréquenté un établissement postsecondaire public des Maritimes entre 1999-2000 et 2020-2021 sont couplés, sous la forme de données longitudinales. La base de données longitudinales du SIEP permet à la Commission de mieux comprendre les particularités du cheminement des étudiants et étudiantes tout au long de leur parcours dans le réseau d'éducation postsecondaire des Maritimes.

Mesures du progrès et des résultats des étudiants et étudiantes

En utilisant des données administratives (SIEP) des universités ainsi que les données de l'Enquête RDD, la Commission a élaboré des mesures du progrès et des résultats des étudiants et étudiantes en ce qui concerne :

- La progression des étudiants et étudiantes (la persévérance et le taux de diplomation, le délai d'obtention du grade, la charge de cours, la persévérance au fil des sessions et les interruptions du parcours)
- Mesures des résultats des diplômés et diplômées (l'emploi, le financement des études, la poursuite des études, la mobilité)

En 2022-2023, la Commission a publié les documents suivants :

- Des mesures actualisées de la persévérance et du taux de diplomation
- Des mesures actualisées du délai d'obtention du grade
- De nouvelles mesures de la charge de cours, de la persévérance au fil des sessions et des interruptions du parcours

Demandes personnalisées

La Commission fournit, sur demande, des mesures et des fichiers de données personnalisés aux gouvernements, aux établissements et à d'autres intervenants.

En 2022-2023, la Commission :

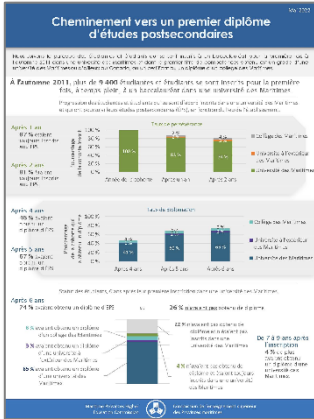
- a répondu à plus de 52 demandes de données individuelles.

Données ouvertes

La Commission fournit des ensembles de données relatives aux inscriptions et aux diplômes décernés en format libre CSV à l'aide d'un outil interactif convivial. Les données ouvertes sont accompagnées d'une autorisation explicite d'accès aux données afin de faciliter encore plus les analyses et le débat sur les questions importantes entre les intervenants à la Commission.

FAITS SAILLANTS DES RAPPORTS PUBLIÉS EN 2022-2023

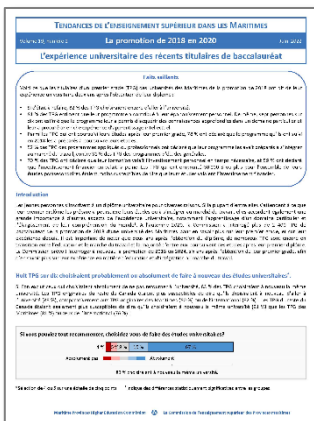
Cheminement vers un premier diplôme d'études postsecondaires (mai 2022)



- Au moyen des données couplées du SIEP de la CESPМ et des données tirées de la Plateforme longitudinale entre l'éducation et le marché du travail de Statistique Canada, la CESPМ a calculé les taux de persévérance et de diplomation à l'échelle nationale pour sept cohortes ayant commencé leurs études dans une université des Maritimes.
- À l'automne 2011, plus de 9 400 individus s'étaient inscrits pour la première fois, à temps plein, à un baccalauréat dans une université des Maritimes.
- Après un an, 87 % étaient toujours inscrits dans un établissement postsecondaire et, après quatre ans, 46 % avaient obtenu un diplôme d'études postsecondaires.
- Après six ans, 74 % avaient obtenu un diplôme d'études postsecondaires (6 % d'un collège des Maritimes, 3 % d'une université à l'extérieur des Maritimes, 65 % d'une université des Maritimes) et 26 % n'avaient pas obtenu de diplôme d'études postsecondaires soit d'une université canadienne, soit d'un collège des Maritimes (4 % n'avaient pas obtenu de diplôme, mais étaient toujours inscrits dans une université des Maritimes).

Tendances de l'enseignement supérieur dans les Maritimes :

La promotion de 2018 en 2020 : L'expérience universitaire des récents titulaires de baccalauréat (juin 2022)



- Si c'était à refaire, 82 % des titulaires d'un premier grade (TPG) choisiraient probablement ou absolument de fréquenter une université encore une fois.
- La majorité des TPG estiment que leur formation universitaire leur a offert des possibilités d'épanouissement et des expériences de vie. Dans une proportion de 81 %, les TPG sont d'avis que leur programme a favorisé leur croissance personnelle et 61 % mentionnent qu'ils ont ainsi pu rencontrer des gens de différentes cultures et interagir avec eux.
- Les TPG ont répondu, dans 70 % des cas, que le programme qu'ils ont achevé en 2018 les a préparés à poursuivre d'autres études.
- Cinquante-deux pour cent des TPG des programmes appliqués ou professionnels ont déclaré que leur programme les avait préparés au marché du travail, contre 31 % des TPG des programmes d'études générales.
- La plupart des TPG croient que l'investissement personnel en temps (70 %) et l'investissement financier (59 %) en valaient la peine.

Où travaillaient les titulaires d'un grade universitaire des Maritimes? (juin 2022)

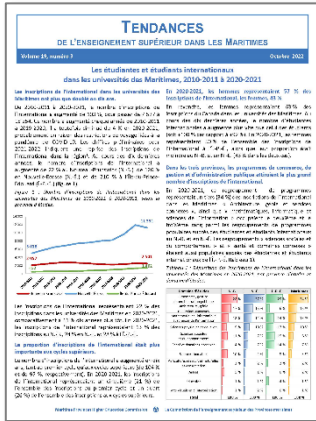


- Le graphique interactif établit un lien entre le domaine d'études des personnes diplômées universitaires des Maritimes et leur secteur d'emploi deux ou trois ans après l'obtention du diplôme. Les données sont tirées de quatre promotions visées par l'Enquête nationale auprès des diplômés de Statistique Canada.
- Pour certains programmes d'études appliquées, comme l'éducation et la santé, il existe un lien plus direct entre le domaine d'études et un secteur de l'industrie donné. Parmi la promotion de 2015, 79 % des titulaires d'un baccalauréat en éducation travaillaient au sein d'un service d'enseignement et 70 % des titulaires de baccalauréat en santé et autres domaines connexes travaillaient pour des services de santé ou d'aide sociale.
- Dans les programmes d'études générales les personnes diplômées ont plus tendance à travailler dans divers secteurs.

FAITS SAILLANTS DES RAPPORTS PUBLIÉS EN 2022-2023

Tendances de l'enseignement supérieur dans les Maritimes :

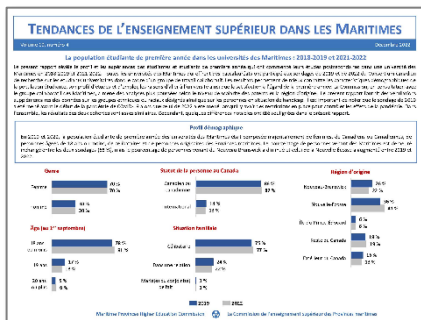
Les étudiantes et étudiants internationaux dans les universités des Maritimes (octobre 2022)



- Le nombre d'étudiantes et étudiants internationaux inscrits dans les universités des Maritimes a plus que doublé au cours des dix dernières années. Pendant cette période, leurs nombres a augmenté de 22 % au Nouveau-Brunswick, de 126 % en Nouvelle-Écosse et de 210 % à l'Île-du-Prince-Édouard.
- La Chine et l'Inde constituaient les pays d'origine de plus de la moitié (51 %) des inscriptions de l'international en 2020-2021.
- Dans les trois Provinces maritimes, les programmes de commerce, de gestion et d'administration publique attiraient le plus grand nombre d'inscriptions de l'international.
- Le nombre de diplômes décernés à des étudiantes et étudiants internationaux s'est accru de 188 % au cours des dix dernières années.
- Deux ans après l'obtention de leur diplôme, la majorité des personnes diplômées provenant de l'extérieur du Canada habitaient toujours les Maritimes et leurs résultats liés au marché du travail étaient comparables à ceux des personnes diplômées de provenance canadienne.

Tendances de l'enseignement supérieur dans les Maritimes :

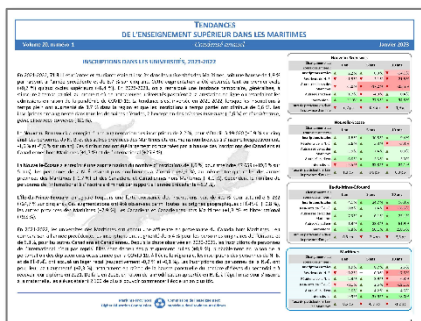
La population étudiante de première année dans les universités des Maritimes : 2018-2019 et 2021-2022 (décembre 2022)



- Ce rapport s'appuie sur des données tirées des sondages de 2019 et de 2022 menés par le Consortium canadien de recherche sur les étudiants universitaires (CCREU) auprès de la population étudiante de première année.
- Environ trois personnes étudiantes sur dix avaient un emploi au moment de l'enquête. Parmi celles-ci, plus d'un tiers ont signalé que leur emploi avait un effet plutôt négatif ou très négatif sur leur rendement scolaire.
- Plus de 70 % des personnes étudiantes de première année ont reçu de l'aide financière de la part de leur université. Parmi ceux-ci, plus d'un tiers ont dit qu'ils n'auraient pas eu les moyens de fréquenter l'université sans aide financière.
- Environ 90 % des personnes étudiantes ont indiqué qu'elles étaient satisfaites à l'égard de la qualité de l'enseignement, et environ le même pourcentage ont répondu être satisfaites de leur décision de fréquenter l'université choisie.

Tendances de l'enseignement supérieur dans les Maritimes :

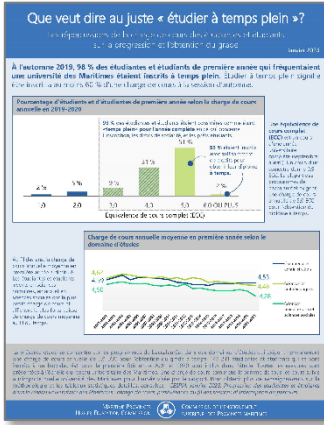
Condensé annuel : Inscriptions dans les universités, 2021-2022 (janvier 2023)



- En 2021-2022, 71 911 étudiantes et étudiants étaient inscrits dans les universités des Maritimes, soit une hausse de 1,9 % par rapport à l'année précédente et de 8,7 % sur cinq ans. Cette augmentation a été observée tant au premier cycle (+0,7 %) qu'aux cycles supérieurs (+8,4 %).
- En 2020-2021, on a remarqué une tendance temporaire, généralisée, à s'inscrire à temps partiel, au moment où de nombreuses universités passaient à la prestation en ligne ou retardaient les admissions en raison de la pandémie de COVID-19. La tendance s'est inversée en 2021-2022, lorsque les inscriptions à temps plein ont augmenté de 3,7 % et que les inscriptions à temps partiel ont diminué de 6,6 %.
- Les inscriptions ont augmenté dans tous les domaines d'études, sauf en sciences humaines (-0,6 %) et en architecture, génie et services connexes (-8,1 %).

FAITS SAILLANTS DES RAPPORTS PUBLIÉS EN 2022-2023

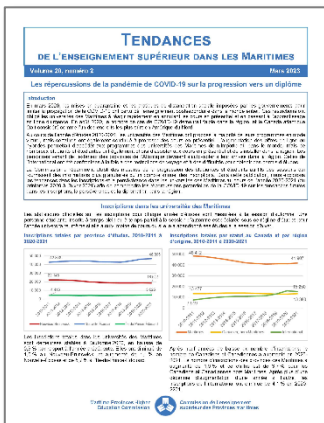
Que veut dire au juste « étudier à temps plein »? (janvier 2023)



- À l'automne 2019, 98 % des étudiantes et étudiants de première année qui fréquentaient une université des Maritimes étaient inscrits à temps plein.
- Quatre-vingt-treize pour cent des étudiantes et étudiants étaient considérés comme étant à « temps plein » pour l'année complète en ce qui concerne l'inscription, les droits de scolarité et les prêts étudiants. Seuls 53 % des étudiantes et étudiants de première année étaient inscrits à suffisamment de cours pour obtenir les crédits menant à la diplomation dans les délais prévus (100 % de la charge de cours ou 5,0 équivalences de cours complet [ECC])
- Les programmes en sciences humaines, en arts et en sciences sociales affichent la charge de cours annuelle la moins lourde, et la diminution de la charge de cours la plus importante en vingt ans, passant de 4,55 ECC à 4,28 ECC.
- Une charge de cours moins élevée pendant la première année est liée à un taux de diplomation moins élevé et à un plus long délai d'obtention du grade.

Tendances de l'enseignement supérieur dans les Maritimes :

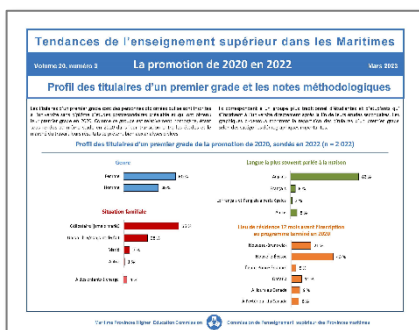
Les répercussions de la pandémie de COVID-19 sur la progression vers un diplôme (mars 2023)



- En 2020-2021, le total des inscriptions dans les universités des Maritimes est demeuré stable comparativement à 2019-2020 (+0,9 %). Au cours de la même période, les inscriptions d'étudiantes et étudiants internationaux ont diminué de 4,1 %, et les nouvelles inscriptions en première année ont diminué de 8 %.
- Une personne sur quatre avait choisi de suivre des cours à la session du printemps ou de l'été de 2020 après une première année d'études. Le taux de persévérance des étudiants et étudiantes de première année à la session printemps-été a augmenté en 2020-2021 comparativement aux années précédentes.
- Les taux de persévérance après un an et après deux ans ont augmenté à l'automne de 2020 (+1 point de pourcentage, et +2,6 points de pourcentage, respectivement).
- Le taux de persévérance de la session d'automne à la session d'hiver des étudiantes et étudiants internationaux est passé de 97 % en 2019-2020 à 92 % en 2020-2021.
- Les charges de cours annuelles en première année et en deuxième année ont diminué en 2020-2021, tandis que les charges de cours annuelles en troisième année et en quatrième année ont augmenté durant la même période.

Tendances de l'enseignement supérieur dans les Maritimes :

Profil des titulaires d'un premier grade et les notes méthodologiques (mars 2023)



- Les titulaires d'un premier (TPG) grade sont les personnes diplômées qui se sont inscrites à l'université sans diplômes d'études postsecondaires préalables et qui ont obtenu leur premier grade en 2020. L'échantillonnage total est de 2 022 TPG.
- Soixante pour cent des TPG étaient des femmes, et l'âge médian lors du sondage était de 25 ans.
- Avant de s'inscrire à leur grade de 2020, 72 % des TPG demeuraient dans les Provinces maritimes, 20 % dans le reste du Canada et 8 % à l'extérieur du Canada.
- Environ quatre TPG sur dix (38 %) faisaient partie d'une première génération de diplômés universitaires, c'est-à-dire qu'il s'agissait de personnes dont les parents ou tuteurs ou tutrices n'avaient pas obtenu de grade universitaire.
- La moitié des TPG a suivi un programme d'études générales, alors que l'autre moitié a suivi un programme appliqué et professionnel.

COLLABORATION ET SERVICES DIVERS

Stimuler le débat



La Commission sait qu'on obtient beaucoup plus grâce à la coopération avec les intervenants.

Chaque groupe d'intervenants apporte un morceau différent et important du casse-tête en offrant chacun leur perspective quant à la question en jeu. Le travail en collaboration a, plus d'une fois, donné des résultats positifs, et il a permis de s'assurer que les efforts de la Commission correspondent aux besoins et aux attentes des intervenants.

Dans bien des cas, le travail en collaboration constitue une approche rentable pour tous les partenaires. Pour toutes ces raisons et bien d'autres encore, la Commission mobilise constamment la participation de ses partenaires.

En plus de l'assurance de la qualité et de la collecte de données et la recherche (qui constituent l'essentiel de son travail), la Commission est également responsable ce de qui suit :

1. stimuler l'action coopérative et
2. fournir aux provinces des services sur demande.

ACTION COOPÉRATIVE

Dans le cadre de son mandat pour l'action coopérative, la Commission facilite la coopération dans les Maritimes, avec les autres provinces et avec des partenaires externes afin d'élaborer des approches rentables en collaboration qui permettent de travailler sur des projets communs liés à l'éducation postsecondaire.

Réunions sur la collecte de données et la recherche

En 2022-2023, la Commission :

- a organisé une réunion avec des registraires des universités et des personnes travaillant en recherche institutionnelle pour discuter des activités de recherche et de collecte de données de la Commission.
- a organisé une réunion avec des registraires des collèges et des personnes travaillant en recherche institutionnelle pour discuter de la collecte de données à l'aide du Système d'information sur les étudiants postsecondaires (SIEP) et des données préliminaires provenant des collèges.
- a organisé une réunion du groupe de collaboration des universités des Maritimes du Consortium canadien de recherche sur les étudiants universitaires (CCREU).
- a tenu un forum en présentiel d'une journée sur la collecte de données et la recherche le 30 mars 2023 à Moncton (Nouveau-Brunswick). Le forum rassemble des registraires, des personnes travaillant en recherche institutionnelle, des personnes représentant les provinces et du personnel de la Commission afin de débattre des activités de recherche et de collecte de

données de la Commission et de recueillir des commentaires à ce sujet. En tout, 43 personnes y ont représenté 19 universités et collèges, le gouvernement du Nouveau-Brunswick et l'Atlantic Colleges Atlantique.

Projets de collaboration avec des partenaires

En 2022-2023, la Commission :

- a mis à jour les statistiques sur les transferts de crédits des étudiants à l'aide des données du Système d'information sur les étudiants postsecondaires (SIEP) des universités pour le Conseil sur les accords de transfert du Nouveau-Brunswick selon le principe de recouvrement des coûts;
- a communiqué les données sur les inscriptions et les diplômes décernés des universités du Nouveau-Brunswick à l'Institut de recherche, de données et de formation du Nouveau-Brunswick afin de mener des recherches pour appuyer les programmes du gouvernement du Nouveau-Brunswick.
- a collaboré avec l'Association des universités de l'Atlantique (AUA) et avec la Memorial University de Terre-Neuve-et-Labrador (MUN) pour inclure les personnes diplômées de la promotion de 2020 de la MUN dans l'Enquête sur les résultats des diplômés et diplômées (RDD).

Présentations

En 2022-2023, la Commission :

- a présenté *Tendances de l'enseignement supérieur dans les Maritimes* lors du Maritime Student Congress qui s'est tenu à Wolfville (Nouvelle-Écosse), le 18 juin 2022.
- a présenté les travaux sur l'assurance de la qualité réalisés par la Commission au personnel, dont le corps professoral, de la Mount Saint Vincent University, le 20 juin 2022.
- a présenté les travaux sur l'assurance de la qualité réalisés par la Commission à la haute direction du ministère de l'Enseignement supérieur de la Nouvelle-Écosse, le 20 septembre 2022.
- a présenté les produits de données et de recherche de la Commission au personnel du ministère de l'Enseignement supérieur de la Nouvelle-Écosse, le 21 et le 22 septembre 2022.
- a présenté la Commission et ses travaux à la haute direction du ministère de l'Éducation postsecondaire, de la Formation et du Travail du Nouveau-Brunswick, le 8 novembre 2022.
- a présenté l'étude *Comment les récents changements concernant le cheminement des étudiants risquent-ils d'influer sur les effectifs et les résultats pédagogiques dans l'avenir?* lors du congrès tenu par l'Association canadienne de planification et de recherche institutionnelle (ACPRI) à Burnaby (Colombie-Britannique), le 23 octobre 2022.
- a présenté *Les étudiantes et étudiants internationaux dans les universités des Maritimes* et participé à une discussion en groupe portant sur l'avenir de la main-d'œuvre qualifiée au Canada et dans le Canada atlantique : attirer et fidéliser les étudiants étrangers, une activité d'une journée qui s'est déroulée à la Saint Mary's University à Halifax, le 10 février 2023.
- a effectué, le 1^{er} mars 2023, une présentation sur les universités publiques devant le Comité spécial du Nouveau-Brunswick.

Comités, groupes de travail et associations

La Commission est membre de plusieurs comités, groupes de travail et associations :

- Association canadienne de planification et de recherche institutionnelles
- Council for Higher Education Accreditation
- Réseau international des organismes de promotion de l'assurance de la qualité en enseignement supérieur
- Comité consultatif national sur les données d'éducation postsecondaire
- Consortium pancanadien sur les admissions et les transferts
- Comité de gestion stratégique du Conseil des statistiques canadiennes de l'éducation
- Groupe de travail pancanadien sur l'assurance de la qualité
- Association internationale des professionnels de la protection de la vie privée
- Working Group on Microcredentials de la Nouvelle-Écosse

La participation à ces groupes constitue une excellente occasion d'apprendre et d'échanger des pratiques exemplaires et de cerner des possibilités de collaboration.

Entente du réseau informatique éducatif du N.-B. et de l'Î.-P.-É. (RIÉ)

La Commission est signataire du Réseau informatique éducatif (RIÉ) du Nouveau-Brunswick et de l'Île-du-Prince-Édouard, auquel elle fournit un personnel d'appoint. Le RIÉ est une plateforme de services partagés novatrice et pratique qui transcende les cadres institutionnels et les frontières des provinces et qui a démontré des possibilités de collaborations efficaces exceptionnelles. Depuis plus de cinquante ans, il offre, à ses utilisateurs, la possibilité d'être connectés entre eux, ainsi qu'au reste du monde. D'autres avantages sont également offerts, dont les achats et les contrats de licences en commun, le partage des services de soutien en TI, le perfectionnement professionnel, la cybersécurité et la prestation de services réseau et l'échange d'information.

En 2022-2023, le RIÉ N.-B./Î.-P.-É. :

- a célébré son 52^e anniversaire à l'hôtel Delta de Fredericton (Nouveau-Brunswick), le 2 novembre 2022. Après la célébration de l'anniversaire, l'atelier technique du RIÉ, « The future of IT is here – are you ready? » (l'avenir des TI, c'est maintenant – êtes-vous prêt?) a eu lieu.
- a participé à l'évaluation de la cybersécurité à l'échelle nationale dirigée et financée par le Réseau canadien pour l'avancement de la recherche, de l'industrie et de l'enseignement (CANARIE) dans le but de cerner les lacunes en matière de cybersécurité dans chacun des établissements ainsi que leurs lacunes communes. Les résultats permettront de combler les besoins futurs des établissements, en plus d'orienter les décisions liées au financement et aux mesures à prendre.
- a achevé le déploiement de la plateforme QRadar Security Information and Event Management (SIEM) pour le RIÉ et tous les sites membres du RIÉ. Une demande de propositions (DP) a été publiée pour sous-traiter la surveillance de l'outil QRadar après les heures de bureau afin de répondre au manque de personnel qui est commun chez les membres du RIÉ.
- a donné le coup d'envoi au Centre sur le changement climatique à Saint Peter's Bay (Île-du-Prince-Édouard) en juin 2022. Cette installation permet de communiquer avec Moncton en basculant sur CANARIE.
- a continué de participer au programme Initiatives en cybersécurité de CANARIE.
- a accompagné les établissements du RIÉ vers la téléphonie VoIP de Microsoft Teams par l'intermédiaire de l'Université du Nouveau-Brunswick (UNB), qui offre des services d'hébergement. Ce service partagé permet aux établissements du RIÉ de mettre à jour leurs environnements de téléphonie, ce qui se traduit par d'importantes économies.
- a tenu une séance de planification stratégique et mis à jour le plan stratégique.

SERVICES AUX PROVINCES

La *Loi sur la Commission de l'enseignement supérieur des Provinces maritimes* (CESPM) autorise la Commission à fournir des services aux provinces et aux établissements. Les services sont généralement fournis dans le cadre d'accords de recouvrement des coûts et ont été offerts principalement aux provinces.

Services financiers à l'Île-du-Prince-Édouard

La Commission fournit des services financiers à l'Île-du-Prince-Édouard selon le principe du recouvrement des coûts. Cela comprend ce qui suit :

- Administration du budget de l'enseignement postsecondaire au cours de l'année, y compris les fonds engagés par la province;
- Présentation des états financiers vérifiés pour le financement de la formation universitaire de la province.

Loi sur l'attribution de grades universitaires du Nouveau-Brunswick et de la Nouvelle-Écosse

En vertu de la Loi sur l'attribution de grades universitaires du Nouveau-Brunswick et la Degree Authorization Act de la Nouvelle-Écosse, la Commission mène, à la demande des ministres et selon le principe du recouvrement des coûts, des évaluations d'établissements privés et de leurs programmes pour s'assurer qu'ils respectent les normes de qualité convenues.

En 2022-2023, en vertu de la *Loi sur l'attribution de grades universitaires du Nouveau-Brunswick* :

Les évaluations suivantes ont été réalisées :

- **Baccalauréat en administration des affaires (B.A.A.) – Yorkville University** : Cette évaluation combinait le renouvellement de l'examen de la désignation¹ avec l'examen du suivi des conditions, comme l'avait indiqué le ministre dans sa lettre de décision datée de mars 2019. L'examen s'est déroulé en conformité avec la *Politique relative à l'évaluation des programmes existants établis en vertu de la Loi sur l'attribution de grades universitaires*. La Commission a établi que le programme de B.A.A. continue de cadrer avec les normes généralement associées au titre de compétences et que le programme est effectivement offert, le tout dans la mesure où des exigences supplémentaires sont respectées. Les recommandations de la Commission ont été transmises au ministre en novembre 2022. Le ministre a confirmé l'entente en février 2023.
- **Maîtrise en éducation (M.Ed.) spécialisée en éducation des adultes et M.Ed. spécialisée en leadership – Yorkville University** : Cette évaluation combinait le renouvellement de l'examen de la désignation avec l'examen du suivi des conditions, comme l'avait indiqué le ministre dans sa lettre de décision datée d'octobre 2019, en plus de proposer des modifications au programme. L'examen s'est déroulé en conformité avec la *Politique relative à l'évaluation des programmes existants établis en vertu de la Loi sur l'attribution de grades universitaires*. La Commission a établi que les programmes de M.Ed. continuent de cadrer avec les normes généralement associées aux titres de compétences, et que les programmes sont effectivement offerts. Les recommandations de la Commission ont été transmises au ministre en avril 2022. Le ministre a confirmé l'entente en juin 2022.

Les évaluations suivantes étaient en cours, mais n'étaient pas achevées à la fin de l'exercice :

- **Grade d'associé en santé et sécurité au travail – Université de Fredericton**
- **Grade d'associé en administration des affaires et baccalauréat en administration des affaires, spécialisations en gestion générale, en gestion des affaires internationales et en gestion de la santé et de la sécurité au travail – Université de Fredericton**
- **Baccalauréat en sciences infirmières – Oulton College**
- **Évaluation institutionnelle – Beal University Canada**
- **Évaluation institutionnelle – Oulton College**

En 2022-2023, en vertu de la *Degree Authorization Act de la Nouvelle-Écosse* :

Aucune évaluation n'a été demandée conformément à la Degree Authorization Act de la Nouvelle-Écosse.

Premier agrément des programmes de baccalauréat en éducation de la Nouvelle-Écosse

La Nouvelle-Écosse a engagé la Commission, selon le principe du service de plein recouvrement des coûts pour la province, pour mettre en œuvre l'agrément des programmes de baccalauréat en éducation offerts par les établissements provinciaux.

En 2022-2023, la Commission :

- a embauché un consultant afin d'élaborer un manuel pour encadrer tout le processus d'agrément pour les programmes de baccalauréat en éducation de la Nouvelle-Écosse (soit après la première cohorte de diplômés suivant le premier agrément). Le manuel sert à définir, étape par étape, notamment, le processus d'agrément dans son ensemble, le calendrier et les attentes liées à l'auto-évaluation, aux visites sur les lieux et aux rapports du Comité d'examen. Le Comité AUA-CESPM sur l'assurance de la qualité a approuvé le manuel lors de sa réunion de juin 2022; à l'automne 2022, il a été présenté aux doyens de l'éducation de la Nouvelle-Écosse et au ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance (MEDPE) de la Nouvelle-Écosse afin de recueillir une dernière rétroaction. Cette consultation a donné lieu à des modifications mineures. Le MEDPE de la Nouvelle-Écosse a approuvé la version définitive du manuel en mars 2023.

¹ Les établissements désignés sont tenus de soumettre leurs programmes à une réévaluation au cours de la cinquième année suivant leur désignation et à une confirmation de leur désignation tous les dix ans.

ANNEXE A – COMPOSITION DE LA COMMISSION ET DE SES COMITÉS

MEMBRES DE LA CESPM

Représentants des établissements :

Elizabeth Dawes, Nouveau-Brunswick
Jeffrey Hennessy, Nouveau-Brunswick (président)
Amanda Cockshutt, Nouvelle-Écosse
Pemberton Cyrus, Nouvelle-Écosse
Richard MacKinnon, Nouvelle-Écosse
Kathy Gottschall-Pass, Île-du-Prince-Édouard (vice-présidente)

Hauts fonctionnaires ou dirigeants :

Peter French, Nouveau-Brunswick
France Haché, Nouveau-Brunswick
DeRico Symonds, Nouvelle-Écosse
Cheryl To, Nouvelle-Écosse
Lindsay Wadden, Nouvelle-Écosse
Natalie Mitton, Île-du-Prince-Édouard
Anne Partridge, Île-du-Prince-Édouard

Population en général :

Brian E. H. Baxter, Nouveau-Brunswick
Jason O'Hearn, Représentant étudiant, Nouveau-Brunswick
Jeff Conrad, Nouvelle-Écosse
Marcel Desmond, Représentant étudiant, Nouvelle-Écosse
Martin Zelenietz, Nouvelle-Écosse
Michelle Pineau, Île-du-Prince-Édouard

Membre d'office, sans droit de vote :

Catherine Stewart, Directrice générale de la CESPM

COMITÉS PERMANENTS

COMITÉ DE DIRECTION ET DE GOUVERNANCE DE LA CESPM

Kathy Gottschall-Pass, Vice-présidente de la CESPM

Jeffrey Hennessy, Président de la CESPM

Anne Partridge, représentante du gouvernement provincial

Catherine Stewart, Directrice générale de la CESPM

Vacant, Président du comité sur l'assurance de la qualité

COMITÉ AUA-CESPM SUR L'ASSURANCE DE LA QUALITÉ

Nommés par l'AUA :

Dale Keefe, Acadia University

Richard MacKinnon, Cape Breton University

Madine VanderPlaat, Saint Mary's University

Nommés par la CESPM :

Kathy Gottschall-Pass, University of Prince Edward Island

Ann-Barbara Graff, Nova Scotia College of Art and Design University

Matthieu LeBlanc, Université de Moncton (président)

Représentants étudiants :

Brandon Case, Dalhousie University

Chelsey Purdy, Mount Saint Vincent University

COMITÉ DES FINANCES DE LA CESPM

France Haché, Nouveau-Brunswick

Jeff Hennessy, Nouveau-Brunswick (président)

Richard MacKinnon, Nouvelle-Écosse

Cheryl To, Nouvelle-Écosse

Anne Partridge, Île-du-Prince-Édouard

Michelle Pineau, Île-du-Prince-Édouard

Catherine Stewart, Directrice générale de la CESPM

ANNEXE A - COMPOSITION DE LA COMMISSION ET DE SES COMITÉS

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU RÉSEAU INFORMATION ÉDUCATIF N.-B. / Î.-P.-É

Jean-Paul Boudreau, Mount Allison University

Mary Butler, New Brunswick Community College

Kim Fenwick, St. Thomas University

Denis Prud'homme, Université de Moncton

Gregory Keefe, University of Prince Edward Island

Alexander MacDonald, Holland College (président)

Tim Marshall, Maritime College of Forest Technology

Paul Mazerolle, University of New Brunswick

Catherine Stewart, CESPM

Pierre Zundel, Collège communautaire du Nouveau-Brunswick

COMITÉ DU RÉSEAU INFORMATIQUE ÉDUCATIF N.-B. / Î.-P.-É

Rachael Anderson, CESPM

Simon Collier, New Brunswick Community College

Dan Crabbe, St. Thomas University

John Gillis, Mount Allison University

André Lee, Université de Moncton

Richard MacDonald, Holland College

Terry Nikkel, University of New Brunswick

Tony Roy, Collège communautaire du Nouveau-Brunswick

Dana Sanderson, University of Prince Edward Island

David Totton, University of New Brunswick

Sarah Weatherby, Maritime College of Forest Technology

PERSONNEL DE LA CESPM

Rachael Anderson, agente des services généraux

Stanislav Bashalkhanov, analyste, Politiques et recherche

Nicole Boudreau, analyste, Politiques et recherche

Amin Erfanmanesh, analyste, Politiques et recherche

Benoit Gallant, analyste de données et systèmes de gestion

Shannon McKenna-Farrell, conseillère principale, Politiques et recherche

Lisa O'Connell, directrice, Recherche et analyse des données

Kale Robinson, analyste, Politiques et recherche

Vicky Simpson, analyste, Politiques et recherche

Kathrine Stanley, adjointe administrative

Catherine Stewart, directrice générale

Scott Stonehouse, concepteur de systèmes informatiques

Chris Teeter, analyste, Politiques et recherche

ANNEXE B - ÉTATS FINANCIERS VÉRIFIÉS

Uniquement en ligne